



## 54<sup>ième</sup> Session du Conseil des droits de l'homme

### Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur les incidences sur les droits de l'Homme de la gestion et de l'élimination écologiquement rationnelles des produits et déchets dangereux

#### Intervention du Luxembourg

19 septembre 2023

Merci Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration faite par l'Union européenne.

Nous tenons à remercier le Rapporteur spécial pour son rapport et ses recommandations.

Passer à des modes de consommation et de production durables est impératif. Pour ce faire, l'humanité a besoin de nouvelles technologies, que nous devons développer de manière à ce qu'elles bénéficient à tous, partout. Il est impératif de ne pas répéter les erreurs du passé, et de veiller à une meilleure protection de la santé environnementale et humaine, tout au long du cycle de production et de vie des biens et des services que nous consommons. L'adoption de la résolution instaurant le Droit à un environnement propre, sain et durable fut une étape décisive.

Les droits humains placés au cœur de la transition énergétique protégeront sous leur égide non seulement l'environnement dans toute sa biodiversité, mais aussi et surtout les êtres humains. Ma délégation considère que les avancées en matière de devoir de diligence pour les entreprises sont un pas important dans ce sens. La communauté internationale ne devra ménager aucun effort pour soutenir les pays en développement pour réaliser une décarbonation durable, vu que l'électrification est une nécessité économique.

Monsieur le Rapporteur spécial,

Quelles stratégies préconisez-vous afin que la transition vers une économie verte et fondée sur les droits humains puisse se réaliser de manière équitable ? Comment assurer que le devoir de diligence se fasse dans l'ensemble des chaînes de valeur et de financement ?

Je vous remercie.

(248 mots – 1m30s)